

JNI 21^{es} Journées
Nationales
d'Infectiologie

Poitiers
et la région Nouvelle Aquitaine
Palais des Congrès du Futuroscope
du mercredi 9 septembre 2020
au vendredi 11 septembre 2020



Révision de l'instruction aux ARS sur la maîtrise de l'antibiorésistance : le regard en amont des centres régionaux

François CARON – Infectiologie, Rouen



21^{es} JNI, Poitiers du 9 au 11 septembre 2020

JNI 21^{es} Journées Nationales d'Infectiologie

Poitiers
et la région Nouvelle Aquitaine
Palais des Congrès du Futuroscope
du mercredi 9 septembre 2020
au vendredi 11 septembre 2020



Déclaration de liens d'intérêt avec les industries de santé en rapport avec le thème de la présentation (loi du 04/03/2002) :

Intervenant : François CARON

Titre : « Révision instruction... antibiorésistance... » (PADS1-02)

- Consultant ou membre d'un conseil scientifique
- Conférencier ou auteur/rédacteur rémunéré d'articles ou documents
- Prise en charge de frais de voyage, d'hébergement ou d'inscription à des congrès ou autres manifestations
- Investigateur principal d'une recherche ou d'une étude clinique

OUI NON

OUI NON

OUI NON

OUI NON



Contexte & méthode

- **Contexte :**

Mission nationale antibiorésistance de la DGS souhaitant en amont de la révision de l'instruction *ad hoc* :

- l'avis consultatif sous un mois quant aux points semblant saillants aux acteurs, avec réponse séparée CRCAtb/SPILF et CPIAS/SF2H ;
- une proposition jointe CRCAtb/CPIAS quant aux actions à mener en synergie.

- **Méthode :**

- texte martyre en 47 items partagés avec tous les CRCAtb.
- synthèse transmise en novembre 2019 à la DGS et au groupe CPIAS/SF2H.



Résultats : 7 points critiques mis en exergue

- 1- Maintenir une forme de **distinguo** entre CRATB et CPIAS.
- 2- Faire des CRATB une **mission nationale** davantage affirmée.
- 3- Bien veiller à **préciser les champs d'action** à grands traits, et pour les CRCATB : **conseil aux collègues, animation du réseau des référents en ES, audits, formations et communication au grand public sur BU ATB.**
- 4- L'analyse des consommations ATB en ville doit cibler davantage les « **outliers** ».
- 5- Formaliser une **feuille de route** du CRATB contractuelle avec l'ARS.
- 6- Bien reconnaître toute la **valeur du conseil**.
- 7- Envisager avec **prudence** l'organisation des conseils par **télé-médecine**.



Conclusion / Epilogue

- COVID 19 !
- Nouvelle instruction du 15 mai 2020 allant dans le sens espéré :
 - centres régionaux en antibiothérapie (CRAtb) en charge du BU des Atb.
 - CPIAS en charge des IAS et de la lutte contre la transmission croisée des agents infectieux.
 - mission de conseil désormais confiée à des équipes multidisciplinaires en antibiothérapie (EMA) à l'échelon territorial (notamment GHT), sous la coordination du CRAtb.
 - synergie d'action CRAtb-CPIAS ciblant formation, information, certaines actions de terrain (e.g., gestion d'épidémies).

